

Règlement F.S.G.T. a Titre exceptionnel Du Critérium National a l'américaine De Cyclo-cross 2022

Le label " Critérium National Toutes Catégorie à l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Qualification :

Ce critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 07 Janvier 2022.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

- | | | | |
|------------|------------------------|------------------|------------------------|
| - Espoirs | nés entre 2000 et 2003 | - Super Vétérans | nés entre 1963 et 1972 |
| - Seniors | nés entre 1983 et 1999 | - Anciens | nés en 1962 et avant |
| - Vétérans | nés entre 1973 et 1982 | - Féminines | nées en 2003 et avant |

Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2021/2022** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. **du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2021, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements).

Présentation des deux licences.

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **six (6)** épreuves vélo F.S.G.T., **quatre (4)** pour les minimes et les cadets **du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2021/2022**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2021, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements).

Présentation des deux licences.

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2022 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2021 ne pourra pas prendre part à ce critérium national FSGT 2022.

* **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* **Voir le règlement national Article 15**

**LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR PAR EMAIL À LA FÉDÉRATION AVANT
LE 21 DÉCEMBRE 2021 (date et heure de l'envoi de l'email, faisant foi).**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur, accompagné du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Composition des équipes :

Chaque équipe de comité départemental doit être composée de coureurs de même classe d'âge, possibilité de faire des équipes mixtes H/ F dans la même catégorie.

Si des équipes mixtes de différentes catégories ou comités sont engagés, elles seront hors critérium national.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.** La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Matériel :

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.

Les roues devront être de 700. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne doit pas excéder 50 cm. **Seuls les vélos de cyclo-cross seront autorisés (Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 32mm, suspensions avant et arrière interdites).** Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera **exclusivement aux points de dépannage prévu à cet effet.** Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Echauffements :

Les échauffements sont interdits **sur le circuit du championnat de Cyclo-cross.**

Déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs sera la première équipe du comité organisateur, puis la première équipe des autres comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV, et cela dans chaque catégorie.

Les relais se feront sur une zone à proximité de la ligne d'arrivée.

Le passage de relais entre équipier se fera entre 2 rangées de bottes de paille à pied en touchant l'équipier qui prend le relais.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux des épreuves.

Les concurrents partent pour un temps de 60 minutes, à mi-temps de l'épreuve il sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Récompenses fédérales :

L'équipe vainqueur du Critérium National se verra remettre un macaron, une coupe et une médaille. La deuxième et troisième équipe une médaille.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T.
14-16 rue SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME